

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ACA GESTION

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	biens	215		214	
		services *	217		218	103 940
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	10
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	103 950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	23 260
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	645		244	1 510
	Rémunérations du personnel*				250	72 736
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 972
	Dotations aux amortissements*				254	2 477
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	7
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	124 964
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-21 014
Produits financiers (III)		280			294	
Charges financières (V)					290	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	595
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-21 609
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	21 609
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	4 476	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			330	595
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992		Opération de développement prioritaire (44 septies)	993	
	Créance due au titre du report en arrière				346	350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
					352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2
					370	372
						16 538

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL ACA GESTION		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		26 avenue du 14 Juillet		93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
SIRET		5 3 8 9 0 6 4 6 2 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
			Autres *	014	4 206	016	3 456
	Immobilisations corporelles *			028	18 773	030	10 593
	Immobilisations financières * (1)			040	247	042	247
	Total I (5)			044	23 225	048	14 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070	
			Autres* (3)	072	595	074	595
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	17 089	086	17 089
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	17 683	098	17 683
	Total général (I + II)			110	40 909	112	14 048
PASSIF				Exercice N NET		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 500	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		150	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131			132		59 000	
	Report à nouveau			134		-49 669	
	Résultat de l'exercice			136		-21 609	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		-10 628	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1 183	
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169			172		36 305	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		37 488		
Total général (I + II + III)			180		26 861		
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original
le gérant

SARL A.C.A GESTION
Capital de : 1.500 Euros
26 Avenue du 14 Juillet
93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY B 538.906.462

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Trente Juin à 17 heures, les associés de la SARL A.C.A GESTION se sont réunis au siège de la société, sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents ou représentés :

. Mr DAVY Arnaud, associé, porteur de	225 parts
. Mr N'SAR Aïssa, associé, porteur de	225 parts
. Melle FERNANDES ROBERTO Raquel, gérante, porteuse de	50 parts
TOTAL	500 parts

Représentant ensemble la totalité du capital social, soit : 500 Parts Sociales de Quinze Euros et Vingt Quatre Centimes chacune.

Melle FERNANDES ROBERTO Raquel, Gérante, préside l'assemblée.

Il est constaté que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente de séance dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- . L'inventaire au **31/12/2022**,
- . Les comptes annuels de l'exercice clos le : **31/12/2022**,
- . Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, la Présidente de séance déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les documents comptables ci-dessus, ont été communiqués aux associés, conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Lecture des comptes annuels
- . Approbation des comptes arrêtés au **31/12/2022**,
- . Affectation des résultats,
- . Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- . Dissolution anticipée de la société ou poursuite de l'activité,
- . Quitus à la Gérance,
- . Questions diverses.

La Présidente de séance donne lecture des comptes annuels et des opérations de l'exercice, et déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 qui se traduisent par un déficit net comptable de -21.608,87 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi qu'il suit :

<i>. Report à nouveau.....</i>	<i>-21.608,87 €</i>
<i>. Autres réserves.....</i>	<i>0 €</i>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les conventions rentrant dans le cadre de l'article L 223-19 du Code de Commerce, dont elle a pris connaissance au terme du rapport de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, les capitaux propres s'élèvent à -10.628 € et sont inférieurs à la moitié du capital. Conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, les associés doivent se prononcer sur l'éventualité d'une dissolution anticipée de la société ou la reconstitution des capitaux propres avant le 31/12/2025. Les associés décident la poursuite de l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne à la gérance quitus plein, entier et définitif pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes ou d'une copie certifiée conforme pour effectuer les formalités de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents, conformément à la loi.